



Neuchâtel, 29 janvier 2019

**Retour sur la session des 22 et 23 janvier 2019 du Grand Conseil neuchâtelois**

[ordre du jour de la session des 22 et 23 janvier](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

**Reconstruction du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds ([18 029](#))**

**RC1310 : Les Ponts-de-Martel – La Sagne ([18 030](#))**

**Assainissement du tunnel de La Clusette ([18 031](#))**

### **Un regard critique sur des investissements nécessaires**

*Le député David Moratel a présenté la position du groupe socialiste sur les trois crédits routiers sollicités par le Conseil d'Etat.*

#### **Reconstruction du Grand-Pont de la Chaux-de-Fonds**

« [...] Le Grand-Pont est un ouvrage majeur du réseau routier neuchâtelois. En effet, plus de 10 000 voitures l'empruntent chaque jour et 86 trains passent dessous. C'est un pont construit dans les années 1970... à peine 50 ans et il est déjà bon pour la casse... Nous espérons que le futur pont tiendra bien plus longtemps et qu'il finira centenaire....

Le rapport est très bien fait concernant les comparaisons entre les trois variantes. La variante démolition et reconstruction est donc la plus avantageuse et la plus économique. Même si nous sommes très satisfaits des mesures prises pour la mobilité douce, agrandissement de 2 mètres en largeur du pont pour faire des trottoirs mixtes piéton-vélo, nous nous demandons si le Grand-Pont ne sera pas trop grand. En effet, dans quelques années, avec la H20 et l'évitement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une grande partie du trafic routier ne passera plus par le Grand Pont. Le Conseil d'Etat a-t-il une réponse à nous donner ?

Etat du pont actuel : en 2016, le rapport d'inspection juge l'état du Grand-Pont « mauvais ». Cela représente un degré 4 sur une échelle de 5 (5 = état alarmant = fermeture / démolition). Nous nous posons donc la question de sa solidité. N'existe-t-il pas un risque que notre Grand-Pont fasse la une des journaux, comme malheureusement le pont Morandi à Gênes ? En effet, nous ne pouvons qu'être inquiets lorsque nous voyons les photos et que nous lisons dans le rapport des termes tels que :

- « une déformation de certaines palées qui met en péril l'équilibre général de l'ouvrage »



- « une rupture du béton d'entretoise et du banc d'appui de la culée nord au droit des appuis du pont »
- « des tassements pas encore stabilisés de certaines palées »

Le Conseil d'Etat peut-il nous certifier que tout a été fait et que tout sera fait pour assurer une fin de vie du Grand-Pont sans risque pour les usagers ?

Ce n'est pas tous les jours qu'on construit un pont... c'est un ouvrage d'art qui devrait marquer la ville. Nous aimerions donc que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de faire un concours d'architecture et nous sommes étonnés que cela n'ait pas déjà été prévu. Est-ce dans les intentions du Conseil d'Etat ? Le groupe socialiste acceptera dans sa majorité le crédit de 17,1 millions. [...] » •

*Le décret portant octroi d'un crédit de 17'100'000 a été accepté par 107 oui et 2 abstentions.*

### **RC1310 : Les Ponts-de-Martel – La Sagne**

« [...] La route entre La Sagne et Les Ponts-de-Martel est dans un triste état et n'a jamais fait l'objet de réaménagement ou de renforcement. En 2009, une demande de crédit de 3 millions de francs pour la restauration et l'entretien de la route avait été retirée par le Conseil d'Etat. Je n'ai malheureusement pas pu en trouver la cause... Mais bref, dix ans plus tard, c'est 17,6 millions pour refaire la totalité de la route et elle le mérite. En effet, celle-ci est très étroite, si étroite que deux camions ont de la peine à se croiser. De plus, elle passe sous les fenêtres de certaines maisons et les trottoirs brillent par leur absence (tout comme les pistes cyclables).

Avec 17 millions, on fait une nouvelle route, un trottoir mixte au nord et une bande cyclable au sud ; 4 millions seront investis pour la mobilité douce. Parfait... enfin presque. Le groupe socialiste est très étonné, voire interloqué, que le service des ponts et chaussées n'ait pas réussi à faire une piste cyclable bidirectionnelle en dehors de la route. En effet, la bande cyclable n'offre pratiquement aucune sécurité aux cyclistes. L'abaissement de la vitesse à 60 km/h (que nous saluons), sur la presque totalité de la route, donnera un semblant de sécurité. Bien sûr, il y a des marais et la voie de chemin de fer au sud...mais n'est-ce vraiment pas possible de trouver quelques mètres pour faire une piste cyclable moins dangereuse ?

Même si cette route est assez peu fréquentée (1300 véhicules par jour), nous pensons que les habitants de la vallée de La Sagne ont le droit d'obtenir une route digne de ce nom et surtout sécurisée. Vous l'avez compris, malgré la grosse problématique de la piste cyclable, la majorité du groupe acceptera le rapport. Un de nos membres, cycliste émérite, le refusera. [...] » •

*Le décret portant octroi d'un crédit de 17'600'000 a été accepté par 106 oui et 5 abstentions.*



### **Assainissement du tunnel de La Clusette**

*(lecture de l'intervention du député Mauro Vida)*

« [...] Au 19<sup>e</sup> siècle, les voyageurs qui empruntaient la route de la Clusette rencontraient la signalisation suivante : « Attention chutes de pierres, ne pas éternuer ». Actuellement, il manque la signalisation suivante à l'entrée du tunnel : « Attention chute de glaçons, ne pas klaxonner ». Trêve de plaisanteries, ce tunnel qui date des années 1970 doit être rénové. Il est la liaison entre Plateau suisse et Bourgogne, entre lac et source de l'absinthe, non... de l'Areuse, excusez-moi...

Le groupe socialiste a pris en considération ce rapport avec intérêt ainsi que les compléments d'information fournis par les commissaires de la future ex-commission des infrastructures routières. Le groupe socialiste n'a pas été convaincu par les informations fournies concernant la ou les pistes cyclables. Un gabarit de tunnel de secours de 2,5 m de haut et 2 m de large semble bien petit pour un cycliste, à la montée, où il sera peut-être en danseuse sur son vélo, heureusement qu'il a le casque... L'idée des cyclistes à la descente dans le tunnel sans piste cyclable n'a pas non plus été bien reçue. Notre groupe suivra donc le projet de détail pour savoir comment sera résolue cette problématique des cyclistes.

Notre groupe s'est interrogé aussi sur la manière dont sera creusée la galerie de secours, soit par un tunnelier, par minage ou à l'aide d'une haveuse. Renseignements pris et le rapport l'indique déjà, l'exécution se fera de manière traditionnelle à l'aide d'une haveuse ou par minage, au diamètre prévu.

Les bordures dans le tunnel ne sont pas des trottoirs et ne devraient pas être utilisées par les piétons. En effet, ces éléments servent à éloigner les véhicules des signalisations fixées sur les parois. Les murs de soutènement extérieurs au tunnel sont considérés comme bons et ne seront pas retouchés en principe.

Nous remercions les services de l'Etat pour le travail fourni pour ce rapport. Le groupe socialiste soutiendra ce crédit dans sa majorité [...]. » •

*Le décret portant octroi d'un crédit de 39'100'000 a été accepté par 108 oui et 2 abstentions. Le postulat [19.102](#) demandant une « alimentation électrique locale et écologique du tunnel de la Clusette » a été accepté par 103 oui, 6 abstentions, 2 non.*



**Statut de la fonction publique ([18.120](#))**

**Congé paternité de 20 jours : le Canton en modèle pour la conciliation vie professionnelle et vie familiale**

*Le député Baptiste Hunkeler a défendu la position du groupe.*

« [...] Ce n'est pas la première fois que nous avons ce débat ici. Même si nous avons accepté un postulat il y a presque quatre ans (en avril 2015) sur ce thème, la cause n'a pas avancé. Cette fois, nous avons un projet qui permettra concrètement aux pères de l'administration cantonale de vivre, si ce n'est dans notre temps, en tout cas un peu moins dans le passé. Cette cause est juste et vous me permettrez de remettre nos arguments en avant.

L'égalité entre femmes et hommes est primordiale, au sein même du couple. De plus, selon de nombreuses études, l'arrivée d'un enfant constitue statistiquement le point de départ des divergences entre les hommes et les femmes, que ce soit en termes de salaire ou de répartition des tâches. Nous devons donc agir à ce point stratégique, en permettant aux parents de se répartir les tâches de la manière la plus juste possible. Et cela ne peut pas se faire si le père doit immédiatement retourner travailler, à peine après avoir rencontré son enfant.

S'il faut admettre que le modèle familial dit « traditionnel » est encore prépondérant dans notre société, la cause est évidente : trop peu est fait pour permettre un véritable partage des tâches et les conditions faites aux parents pour concilier vie professionnelle et vie familiale sont trop souvent insuffisantes. Il faut permettre aux jeunes pères de jouer le rôle qui est le leur, leur rôle, tout simplement, de parent. Si le congé maternité a pris du temps à s'implanter au niveau fédéral (en vigueur depuis à peine dix ans, faut-il le rappeler ?), le groupe socialiste est convaincu que le chemin devrait être plus court pour le congé parental ou pour le congé paternité. Il n'est en effet plus contesté que la présence et l'implication des deux parents sont nécessaires au développement de l'enfant.

Suite au dépôt de l'initiative fédérale, les contre-propositions pour une véritable politique familiale dans notre pays se sont manifestées de toutes parts. Et c'est avec plaisir que j'ai entendu des édiles de droite, PDC et PLR en tête, proposer un congé parental ou un congé paternité. J'espère que les élus de ces partis présents ici sauront reconnaître l'importance d'une politique familiale de qualité, ancrée dans notre société actuelle et véritablement progressiste.

Les 5 jours actuellement en vigueur pour le Canton de Neuchâtel sont insuffisants ! Cinq jours, c'est à peine le temps qu'il faut pour que la mère quitte l'hôpital suite à l'accouchement. Une collectivité responsable, c'est une collectivité qui montre l'exemple. Par cette proposition, une fois n'est pas coutume, nous pourrions nous targuer de nous placer en canton modèle. Et cela



pour un coût raisonnable. En effet, tout comme dans les cas de maladie de courte ou moyenne durée, les fonctionnaires ne seront que rarement remplacés. Si nous comprenons bien que la charge de travail globale devra néanmoins être exécutée par quelqu'un, il ne faut pas oublier un élément fondamental : un père ayant pu profiter des premiers jours de son enfant sera beaucoup plus efficace lors de son retour au travail. Cet élément n'a pas pu être pris en compte dans le calcul de la commission.

En dehors des comparaisons intercantionales, il nous faut ôter nos œillères et regarder dans les pays que nous citons souvent en modèle sur le thème de l'égalité, les pays nordiques : en Suède, le congé parental est de 480 jours à partager entre les parents, chacun ayant droit à 60 jours intransmissibles. Plus d'une année et trois mois ! En Islande, la durée du congé est de neuf mois, la mère et le père ayant droit chacun à trois mois, après quoi l'un des deux parents peut prendre les trois mois restants. Mais aussi plus proche et dans un système moins social-démocrate, si cela peut convaincre l'autre partie de l'hémicycle : en Allemagne, le congé parental octroie aux parents 12 mois de congé qu'ils se répartissent comme ils l'entendent. Douze mois !

La mesure qui nous est proposée ici est simple, peu coûteuse et répond à deux préoccupations majeures de notre époque : l'égalité des sexes et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Le groupe socialiste vous invite à soutenir ce projet de loi à 20 jours, pour une politique publique par l'exemple. Pour une véritable politique familiale.

Vingt jours de congé paternité, ce n'est pas révolutionnaire, mais juste nécessaire. [...] » •

*Le projet de loi a été adopté par 67 oui, 10 abstentions et 33 non.*

---

### Révision du statut du procureur général ([18.605](#))

#### **Révision du statut du procureur général : des clarifications bienvenues, mais un danger de personnification**

*Le député Baptiste Hunkeler a présenté le fruit des réflexions du groupe socialiste.*

« [...] Le groupe socialiste a lu avec intérêt les propositions de la commission législative. Même s'il n'aurait pas été moteur d'un tel projet, il se rallie cependant à la plupart des conclusions de la commission. Clarifier le rôle de chacun et ancrer dans la loi certaines pratiques permettront sans nul doute d'améliorer l'efficacité de l'action du Ministère public.

Le groupe socialiste est attaché au système dit « horizontal » de l'organisation du Ministère public neuchâtelois, qui veut que les procureurs soient tous élus par la même instance, en l'occurrence notre autorité, et qu'il n'y ait pas de hiérarchie stricte mais des magistrats pouvant



travailler avec une certaine autonomie, toujours sous le contrôle d'organes tels que la Commission administration des autorités judiciaires (CAAJ). Nous ne sommes en effet pas dans un système à la genevoise, par exemple, où le procureur général est élu par le peuple et personnifie à lui seul le travail du Ministère public. Au contraire, le Procureur général neuchâtelois a avant tout un rôle de *primus inter pares*, comme cela a été souligné par la rapporteure.

Le groupe socialiste tient à ce principe, tout en trouvant utile de revoir certains fonctionnements du Ministère public, comme le procureur général le propose. En particulier, un procureur général suppléant pourrait clarifier la situation lorsque le procureur général est absent. Nous trouvons de plus intéressante l'introduction d'un organe consultatif pour mieux coordonner l'action du Ministère public. De plus, le groupe socialiste salue la position de la Commission législative, qui n'a pas souhaité voir un magistrat membre de deux instances qui ont des rôles bien distincts, le Conseil de la Magistrature et la CAAJ.

Le groupe socialiste soutiendra le projet de loi amendé selon ses propositions. Cependant, si les amendements socialistes dont nous discuterons tout à l'heure devaient être refusés, le groupe sera partagé sur le vote final [...] » •

*Le projet de loi a été accepté par 100 oui, 4 abstentions et 2 non.*

---

### Convention d'Istanbul : qu'en est-il de sa mise en œuvre ?

*La députée Martine Docourt a développé l'interpellation [18.216](#).*

« [...] En Suisse, en 2016, 17 685 plaintes en lien avec les violences domestiques ont été déposées et enregistrées par la police ; 19 personnes sont décédées en raison de violence domestique, dont 65 % de femmes et 95 % d'adultes ; 40 % des homicides et 50 % des viols se produisent à la maison. Ces chiffres, figurant sur le site du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, font froid dans le dos. Des statistiques qui malheureusement ne sont pas à la baisse. Des statistiques qui démontrent qu'il est primordial d'agir pour dire stop aux violences principalement faites aux femmes. Des violences physiques, morales voire économiques, qui laissent des traces indélébiles pour toutes les personnes qui les subissent. Des violences qui ont un coût pour notre société.

En adhérant à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d'Istanbul », la Suisse s'est engagée à prendre des mesures globales contre la violence liée au genre et domestique ainsi que pour l'égalité entre femmes et hommes. Alors que la convention date de 2011, elle est



seulement entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour la Suisse. Dès cette date, la Confédération, les cantons et les communes sont responsables de sa mise en œuvre. Ainsi, en collaboration avec de nombreuses associations, ces différentes entités réfléchissent à l'application et à la coordination de mesures dans plusieurs domaines. L'augmentation des places dans les foyers pour femmes, la lutte contre les mutilations génitales ou contre les violences dans les médias, l'introduction d'un système de surveillance sont des exemples, sans être une liste exhaustive, de domaines dans lesquels des améliorations doivent être menées.

Des améliorations qui ne pourront se faire qu'en attaquant le problème de la violence domestique et liée au genre à la racine, en combattant les rôles stéréotypés de genres. Dans ce sens, une réelle politique d'égalité doit être mise en place, avec un accent sur la prévention qui passe par l'éducation, notamment. Neuchâtel est l'un des premiers cantons à avoir légiféré dans le domaine en instaurant la loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple ; l'office de la politique familiale et de l'égalité est très actif dans ce domaine et nous l'en remercions.

Afin de pouvoir continuer dans le même état d'esprit, mais surtout de pallier les violences faites aux femmes, nous émettons toute une série de questions avec la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul : ...

- Quelle entité est responsable dans notre canton pour sa mise en œuvre ?
- Nous aimerions connaître la situation des foyers pour femmes dans notre canton. Le nombre, l'occupation, les durées de séjour ?
- Qu'est-il prévu pour se mettre en conformité avec la Convention d'Istanbul ?
- L'OFPE est très actif, la police neuchâteloise dispose d'une section spécialisée en la matière, les autres entités sont-elles formées à ce sujet ? Comment ?
- Comment se déroule l'inscription des infractions liés à la violence domestique d'un point de vue statistique ?
- Qu'en est-il des demandes d'autorisation de séjour et de leur prolongation selon la loi fédérale sur les étrangers si la victime se sépare d'un auteur violent ?
- La problématique des violences envers les personnes trans est-elle intégrée dans la réflexion ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat des réponses apportées ! [...] » •



## Un Etat à la hauteur pour les mineur-e-s en difficulté ?

La députée Martine Docourt a développé l'interpellation [19.106](#)

« [...] Il existe des familles qui vivent des situations difficiles. Des situations qui influencent la vie des enfants issus de ces familles. Dans certains cas, ces situations nécessitent des interventions et un soutien de la part de l'Etat de manière temporaire, et parfois, malheureusement, durant de longues périodes. Ces situations difficiles impactent la vie de ces enfants de manière plus ou moins prononcée. Un point est certain : chaque enfant a son histoire ; pour chaque enfant une solution adaptée doit être trouvée.

Jusqu'à récemment, le Canton de Neuchâtel avait privilégié l'accueil des enfants en foyer. Lors de la législature précédente, dans son plan de législature, le Conseil d'Etat annonçait sous les impondérables vouloir « une augmentation de l'offre de places en famille d'accueil, qui pourront au mieux ralentir le rythme de croissance des charges. Les places en famille d'accueil compléteront le dispositif actuel et constitueront progressivement une véritable alternative au placement institutionnel. » Entre ce qui était annoncé au départ et la situation actuelle, nous avons l'impression que les « mesures complémentaires » se sont muées en « mesures principales » et cette manière de faire nous nous laisse perplexes.

L'année passée, le Conseil d'Etat présentait les premières orientations de sa nouvelle politique en matière de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse. Il annonçait un changement de paradigme en voulant limiter le recours au placement en institution. Ce changement de paradigme, qui a déjà suscité une interpellation de la part de notre groupe, est basé sur quatre axes, axes qui soulèvent toute une série de questions.

Prenons l'axe qui renforce les mesures ambulatoires, soit les mesures qui renforcent les interventions dans le cadre familial et le placement dans des crèches et des structures parascolaires. Nos questions sont multiples :

- Comment se fera la coordination, la transmission des informations entre les différents acteurs que sont le Canton, les villes et les entités d'accueil ? Qui sera responsable ? Quel dispositif est prévu en cas de non-prise en charge de l'enfant en fin de journée par ses parents ? Où va-t-il passer la nuit, par exemple ? De nouveaux postes sont-ils prévus pour ces structures ? Quelles sont les conséquences sur l'organisation des structures ? Par qui ces changements seront-ils financés ?
- Concernant les institutions d'éducation spécialisée, combien de places seront supprimées ? Combien de postes à travers le canton seront supprimés ? Est-ce une première étape ou doit-on s'attendre à d'autres suppressions de places ?



- ... qu'est-il prévu en cas de manque de familles d'accueil d'hébergement ? Où en est-on dans la recherche ? Comment sont choisies les familles qui « postulent » à devenir familles d'accueil ? Quel sera l'accompagnement de ces familles ? Vers qui pourront-elles se tourner en cas de difficulté ?

A notre sens, il est important que durant un tel processus, l'ensemble des acteurs soient associés et surtout informés. Nous aimerions aussi attirer l'attention sur les conditions de travail des professionnels mis à dure épreuve, depuis plusieurs mois, vu les circonstances. Ce qui provoque, en cascade, des tensions dans la prise en charge des jeunes. Le groupe socialiste n'est pas opposé à des changements dans le domaine de l'accueil des enfants. Oui, l'accueil dans les familles d'hébergement peut constituer une mesure qui fonctionne pour le bien de l'enfant. A condition que ce soit une mesure bien préparée, que les familles soient encadrées et accompagnées. Par contre, si cette nouvelle politique est uniquement guidée par des impératifs financiers, nous pensons que c'est non seulement dramatique pour les enfants fragiles, mais aussi une politique à courte vue, puisque les économies d'aujourd'hui seront les charges de demain !

Au final, au vu des questions ouvertes, le groupe socialiste se pose la question de savoir s'il ne serait pas judicieux d'établir un rapport à propos du changement de dispositif ! [...] » •

---

## Oui à un canton sans pesticides de synthèse !

*Le député Jonathan Gretilat a présenté la position du groupe sur le postulat [18.187](#).*

« [...] Le groupe socialiste a accueilli avec un enthousiasme certain le postulat Vara « Neuchâtel, un canton bientôt sans pesticides de synthèse ? », qu'il soutiendra à l'unanimité. La question d'une potentielle suppression de tout pesticide de synthèse des terres neuchâteloises mérite vraiment d'être étudiée. Le constat est là, même à côté de chez nous et pas seulement dans d'obscures études scientifiques : depuis trente ans, la biodiversité connaît un recul inquiétant, de par la chute drastique de certaines espèces animales telles que les insectes et les oiseaux (sauf peut-être les cormorans et les corbeaux chez nous). Il a été démontré d'innombrables contaminations de l'homme, de l'environnement, des sols et des eaux par des matières artificielles actives provenant en particulier des pesticides et engrais chimiques massivement utilisés par notre agriculture.

Dans ces circonstances, il devient urgent d'agir. Si de plus en plus d'agriculteurs ou de viticulteurs ont, de leur propre volonté, décidé d'aller dans ce sens, les pouvoirs politiques ne peuvent pas simplement être spectateurs : ils ont une responsabilité d'agir, dès à présent. En ce



sens, un changement de paradigme est désormais nécessaire pour passer de l'agriculture chimique à des formes plus durables de production. Bien évidemment, c'est un vrai champ de mines pour y parvenir, tant l'emprise de l'industrie agrochimique sur le monde agricole est grande. Mais cela n'est pas inéluctable, pour autant que l'on fournisse l'impulsion nécessaire à une réorientation de la politique agricole, que l'on renforce la protection de l'environnement et que l'on donne les moyens aux agriculteurs d'opérer la transition.

Plusieurs cantons ont déjà entrepris des démarches dans le sens d'une suppression de pesticides de synthèse (le Valais, Vaud et le Jura) et d'autres en discutent (comme à Genève). A l'heure où l'avenir de notre planète mobilise des milliers de jeunes romands dans le cadre de la Grève pour le Climat, il est nécessaire que la génération politique actuellement au pouvoir à la Confédération et dans les cantons prenne ses responsabilités. Car non, le mode de production agricole massivement employé aujourd'hui n'est pas viable à long terme. Il est un exemple parmi tant d'autres d'une vision étriquée et éculée de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles. Aujourd'hui, nous nous trouvons face à un exemple très concret où nous avons non seulement le pouvoir, mais aussi le devoir d'agir, par égard aux générations futures. La jeunesse de ce canton nous attend au contour, et elle a raison !

Dans le cadre de l'étude qui sera entreprise, le groupe socialiste appelle le Conseil d'Etat à prendre en considération le soutien qu'il conviendra d'apporter aux agriculteurs pour procéder à la nécessaire transition vers une agriculture durable, biologique et naturelle, se passant de tout intrant chimique. En effet, le monde agricole ne doit pas être victime d'un tel changement de paradigme, mais le premier bénéficiaire, dans une optique de long terme. Il est possible de se passer des pesticides de synthèse sans mettre en danger les pratiques agricoles et les rendements, mais cela doit bien évidemment se faire en restant à l'écoute des acteurs concernés et de leurs besoins.

Le groupe socialiste tient également à relever son étonnement du ton très péremptoire de la position du Conseil d'Etat, lorsqu'il affirme que la compétence d'interdire les pesticides, totalement ou partiellement, est purement fédérale uniquement. En effet, dans le domaine de la protection de l'environnement comme dans de nombreux autres, il est impossible d'établir d'emblée et sans analyse approfondie si l'on se trouve en présence d'une compétence exclusive de la Confédération ou partagée avec les cantons. Or en présence d'un intérêt public prépondérant, qui serait reconnu par hypothèse par une base légale ou constitutionnelle cantonale, une interdiction totale ou partielle de pesticides de synthèse demeure envisageable, sous l'angle de la protection de l'environnement ou de la santé publique notamment. Il reviendra à l'exécutif d'y répondre. Une fois encore, d'autres cantons l'ont déjà fait. De plus, dans un domaine similaire s'agissant de la question d'un potentiel conflit de compétences entre Confédération et cantons, Genève et le Tessin ont interdit l'utilisation d'OGM sur leur territoire



cantonal, sans que ces lois aient été cassées par le Tribunal fédéral. Ainsi, l'argument principal du Conseil d'Etat quant au refus du postulat tombe manifestement à plat. [...] » •

*Le postulat a été accepté par 66 oui, 27 abstentions et 21 non.*

### **Impôt des travailleurs frontaliers : un « juste prix » à étudier**

*Le député Baptiste Hurni, président de groupe, a exposé notre point de vue sur la motion [18.192](#).*

« [...] L'afflux de travailleurs frontaliers, qui a toujours existé mais dont le passage en Suisse a été facilité par la libre circulation des personnes d'une part, par la différence du niveau des salaires, encore renforcée par le franc fort, est une problématique assez complexe. En effet, le groupe socialiste s'opposera à une lecture simpliste consistant à considérer que ces travailleurs « volent » le travail des Suisses, tant il est vrai que de nombreuses entreprises ne seraient pas installées dans notre canton si elles ne pouvaient pas recourir à la main-d'œuvre frontalière. Mais de la même manière, le groupe socialiste ne nie pas que cet afflux est aussi générateur de problématiques que nous ne pouvons pas ignorer, notamment la question du dumping salarial, que seules des mesures adéquates permettent de limiter, ainsi que celle de la rétrocession d'impôt visée par la présente motion.

A ce titre, le groupe socialiste n'est pas opposé au texte proposé, mais souligne un fait qui est peu relevé : alors qu'un frontalier français « rapporte » une rétrocession, certes peu élevée, on soulignera qu'un « frontalier » d'un autre canton, c'est-à-dire un habitant de la Suisse mais extérieur à Neuchâtel, ne rapporte, lui, rien du tout comme rétrocession. C'est aussi un problème qu'il conviendrait de régler au niveau fédéral.

Sur le texte lui-même, on précisera les éléments suivants. Le canton n'a pas de compétence propre en la matière, de sorte qu'il ne peut pas réellement « mandater » la Confédération comme le texte de la motion le demande. Dès lors, nous proposons au groupe PLR de transformer son texte, comme le demande l'exécutif, en postulat. Par ailleurs, pour mener à bien cette négociation, il appert effectivement, comme le souligne le Conseil d'Etat, qu'il serait plus efficace de s'allier aux cantons alentour pour avoir un peu plus de poids dans la négociation. Enfin, le « juste taux » de rétrocession nous paraît difficile à définir sans avoir quelque peu étudié la question : pourquoi 9 % et pas 10 %, 11 %, 8 % ou 15 % ? A notre sens, que le taux de rétrocession augmente est une nécessité, d'autant plus si le chômage doit à l'avenir être payé par la Suisse, mais il nous semble à ce stade délicat de fixer le taux à atteindre et de mandater la Confédération. Si le groupe PLR transforme la motion en postulat, le groupe socialiste l'acceptera, sinon il s'abstiendra. [...] » •

*La motion transformée en postulat a été acceptée par 109 voix sans opposition.*



### Le Doubs, une inconnue en danger

Le député Théo Huguenin-Elie a défendu la motion [18.201](#).

« [...] Le groupe socialiste a souhaité déposer la présente motion parce que si vous me passez l'expression, il s'agit d'éviter que plus les eaux de Doubs se concentrent, plus les responsabilités se diluent.

En effet, il se pourrait que la situation des eaux du Doubs soit grave. Il se pourrait. ... j'utilise sciemment le conditionnel, en insistant, parce que nous n'en savons finalement rien ou presque. En effet, les questions que pose l'assèchement historique du Doubs durant l'été et l'automne 2018 révèlent des carences scientifiques inquiétantes. Figurez-vous que non seulement nous ne connaissons pas le périmètre du bassin des sources du Doubs, mais que nous ne connaissons pas non plus toutes les dites sources. Ce que nous savons ou supposons, c'est que ces sources représentent environ 85 % de l'alimentation du Doubs et nous estimons n'en connaître environ que le 10 %. J'ai bien dit le 10 %. C'est exceptionnellement faible. Quelles sont ces sources ? Dans quel état se trouvent-elles ? Ont-elles une part dans l'assèchement de la rivière ? Impossible aujourd'hui de répondre à ces questions. De même, nous ne connaissons pas l'entier des ruisseaux de surface qui alimentent le Doubs, alimentation estimée à environ 15 %. De même encore, nous ne connaissons pas toutes les failles karstiques aujourd'hui montrées du doigt. Impossible de déterminer leur part sans connaître l'état des sources. De même toujours, aucune étude n'a cherché à comprendre les impacts de l'homme sur l'alimentation de la rivière. Dans quelle mesure l'urbanisation, parfois anarchique et excessive, générant une imperméabilité du sol et une consommation d'eau accrue, joue-t-elle un rôle ? Dans quelle mesure l'émergence de cultures céréalières du côté français du bassin du Doubs, très consommatrices en eau, joue-t-elle un rôle ?

... il y a urgence à prendre nos responsabilités, si possible avec nos voisins français, à poser un diagnostic et à envisager des solutions. Toutefois, nous avons le sentiment que seul le Canton de Neuchâtel, dans le contexte actuel, peut jouer un rôle moteur dans ce dossier, d'autant plus qu'il a la chance de compter sur son territoire deux institutions majeures : pour l'une spécialiste suisse en hydrogéologie, je veux parler du Centre d'hydrogéologie et de géothermie de l'Université de Neuchâtel (le CHYN), et pour l'autre spécialiste mondiale du karst, je veux parler de l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (l'ISKKA).

Bien sûr, le caractère transfrontalier de notre grande rivière est une difficulté, nous en avons une totale conscience, mais il ne constitue à nos yeux en aucun cas une raison suffisante pour se détourner de la problématique par dilution des responsabilités. Au contraire, nous sommes



convaincus que le Canton de Neuchâtel doit et peut jouer un rôle actif et déterminant dans le processus de diagnostic nécessaire. C'est pourquoi le groupe socialiste vous enjoint à soutenir cette demande d'étude. [...] » •

*La motion a été transformée en postulat, qui n'a pas été combattu.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 29 janvier 2019.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*